



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

23-10-2015-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 octobre 2015

Le vingt-trois octobre deux mil quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, PEAN, POLHER, LOQUET, et ainsi que, MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme BERT a donné pouvoir à Mme PEAN

Excusés :

Secrétaire de séance élu : M. DUCOS DUCQ

OBJET : PERISCOLAIRE – FIXATION DES TARIFS

La Communauté de Communes de Lacq Orthez a supprimé sa participation pour les gouters servis dans le cadre de l'aide aux devoirs, il convient donc d'annuler le tarif du gouter à la CCLO.

Le Maire précise que le marché signé cet été avec la Maison Familiale et Rurale prévoit un prix d'achat de 25 euros par semaine pour les gouters et 3 euros par repas.

Il rappelle également le tarif applicable à la présence de l'enfant en garderie périscolaire, à savoir, du lundi au vendredi :
- 0.40 centimes pour une présence en garderie le matin (entre 07 h 30 et 08 h 40)
- 0.80 centimes pour une présence en garderie le soir (entre 16 h 10 et 19 h 00).

Le Maire propose les tarifs facturés aux usagers à compter du 1^{er} novembre 2015 comme suit :

FACTURATION DU REPAS	2.75 euros.
FACTURATION DU GOÛTER AUX PARENTS	0.00 euros (gratuité)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOpte à l'unanimité la proposition du Maire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

 Jacques CLAVÉ

